

Parcelle	1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année
Palco F1	45	47			
A petite graine	37	44			
Vit	36	42	41		
ArTriFéVies				1	
Express Eleonora	17	19			
Palco F1	41	44	53		
Vit	41	42	52		
Premier	37	42	51		
Nolane	41	43	53		
Figaro	41	45	52		
82_S16	41	45	53		
Vert	46	52			
Tataïf	46	52			
Cultivée	46	52			
Méris	46	52			
Artus F1	47	52			
Nolane	44	48	3	5	0,16 pl.
Figaro	44	48	3	5	0,16 pl.



Formation



Planifier mes cultures en maraîchage diversifié

Et prendre en compte les intrants

Les formations sont dispensées aux adhérent.e.s de l'ADEAR Limousin (adhésion : 40 €)

Objectifs de la formation :

Acquérir une méthodologie et des outils pour préparer sa saison de maraîchage : quantités de légumes à produire, surfaces à mettre en œuvre sous tunnels et en plein champ, organisation du parcellaire, plannings de production, intrants à prévoir.

Premier module : Planification, complexité et importance

Planifier et réussir mes cultures

Méthodes et connaissances pour bien préparer son année
Quantification de mes besoins en légumes tout au long de l'année en fonction de ses objectifs de commercialisation (modes de commercialisation, chiffre d'affaire, nombre de clients à prévoir, gamme de légumes et calendriers de productions).

Deuxième module : planification et réalité du terrain

Définition des surfaces selon ses objectifs et organisation de son parcellaire.

Cohérence surface et main-d'œuvre.

Organisation du parcellaire en fonction des choix techniques (équipement, mécanisation...) et agronomiques (rotations, associations, intrants...)

Initiation au fonctionnement du tableur de planification et du logiciel Qrop de l'Atelier paysan.

Date :

13 novembre 2023

Horaire :

De 9h30 à 17h30

Lieu :

Corrèze (19)

Public :

Paysan.ne.s
Porteur.euse.s de projet

Intervenant.e.s :

Christophe Deruelle

Repas :

Repas partagé

Accès PMR :

A votre écoute pour tout besoins

Tarif :

224 €

Vivéa : 189 €

Modalités d'inscription et informations pratiques sur les formations

Conditions d'accès :

Les formations sont destinées en priorité aux agriculteur.ice.s, conjoint.e.s collaborateur.trice.s, aux salarié.e.s, aux cotisant.e.s solidaires et aux porteur.euse.s de projet agricole.

Les inscrits s'engagent à être présent pendant toute la durée de la formation à laquelle ils sont inscrits.

Prise en charge :

VIVEA :

Le "crédit" VIVEA des contributeurs est plafonné depuis 2023 à 3 000 €/an. Pour consulter l'état de vos droits, rendez-vous sur le site Internet vivéa.fr « Comment connaître le montant du crédit disponible sur mon compte ? »

Les porteur.euses de projet sont éligibles au financement vivéa dans le cadre de leur PPP pour cette formation.

Depuis 2021 les conditions d'éligibilité ont changé, rendez-vous sur le site Internet vivea.fr « Critères de prises en charge des formations. »

Pôle Emploi :

La prise en charge du Pôle Emploi est assurée par votre conseiller référent, son montant dépend de votre projet d'accompagnement.

Pour les personnes non éligibles à ces fonds :

Contactez l'animatrice en charge de la formation pour connaître les modalités d'inscription.

Les CGS sont disponible sur le site internet de l'ARDEAR Nouvelle-Aquitaine

Si vous êtes agriculteur.ice, vous pouvez également couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation et/ou bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement pour départ en formation avec le service de remplacement de votre département.

Pour toute inscription à une formation de l'ADEAR Limousin, vous vous engagez à payer votre formation en cas du refus de votre financement.

Manifestez votre intérêt un mois avant

Validez votre inscription 15 jours avant la formation

Information et inscription auprès de :

Penelope Mas De Feix

peneloppemdf@adearlimousin.com - 05 87 50 41 03

